



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-277

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'un débit de boissons temporaire

le samedi 13 juillet de 21 heures au dimanche 14 juillet 2024 à 2 heures

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Madame Corinne TIPREZ, présidente de la Fanfare de Molinghem, domiciliée à ISBERGUES au 1 place Lamartine, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 13 juillet de 21 heures au dimanche 14 juillet 2024 à 2 heures au complexe Edmond Mille.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Corinne TIPREZ, présidente de la Fanfare de Molinghem est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion des festivités du 13 juillet le samedi 13 juillet de 21 heures au dimanche 14 juillet 2024 à 2 heures, au complexe Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **25 JUIN 2024**

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 26 JUIN 2024